

# Schéma d'Intervention dans le cadre de la PROTECTION de l'ENFANCE

## Maternelle et Élémentaire

### INFORMATIONS PREOCCUPANTES

Prendre le temps nécessaire pour analyser la situation

Situations préoccupantes  
Suspicion mauvais traitements

Informer IEN

#### Réunir :

Equipe éducative :  
(infirmière, Médecin scolaire, PMI)

Selon la problématique ou l'estimation du danger, **rencontrer** :

- les détenteurs de l'autorité parentale
- Les travailleurs médico-psycho-sociaux Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS)
- psychologue scolaire

L'évaluation montre que la situation est caractérisée

Constater

Echanges avec le directeur d'école pour une première évaluation

### SIGNALEMENTS

Protection immédiate

Danger d'une extrême gravité  
Violences sexuelles  
Maltraitance lourde

Alerter

→ **Remplir** la fiche A recueil d'informations préoccupantes, la signer

→ **Informer** la famille de la transmission de l'IP

→ **Transmettre** l'IP à Madame BLANC pour saisine du Conseil Départemental par une transmission IP à la CRIP

→ **Transmettre** copie IEN

Clôture sans suite

Evaluation et le cas échéant accompagnement ou mesure administrative

Saisine de Monsieur le Procureur de la République

#### Informer :

- I.E.N.
- Directeur d'Ecole
- médecin (scolaire/PMI)

#### Veiller à protéger l'enfant

(voir s'il peut rentrer chez lui le soir)

**Rédiger** un signalement sur la fiche B signalement procureur

La personne qui entend les faits rédige le signalement.

#### Transmettre le signalement

→ à Monsieur le Procureur de la République  
[permanence.pr.tgi-epinal@justice.fr](mailto:permanence.pr.tgi-epinal@justice.fr)

→ à Mme BLANC (responsable départementale conseillère technique du DASEN) qui transmettra une copie à la CRIP

✉ : [ce.ia88-sante@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia88-sante@ac-nancy-metz.fr)

fax : 03.29.64.80.26

☎ : 03 29 82 28 82

- **Transmettre** copie IEN